



Perte de chèque par un restaurant

Par **p.giraud94**, le **09/12/2013 à 05:46**

Bonjour , je m'occupe d'une association d'étudiants et nous avons organisé récemment un repas dans un restaurant pour une centaine de personnes. Aujourd'hui, le restaurant m'a rappelé pour me dire que notre cheque datant du 22 novembre, a été égaré (2400 euros tout de même) rnQue devons nous faire? Sommes nous obligés de refaire un chèque alors que la facture est en règle? Pouvons nous attendre jusqu'au délai legal d'encaissement? Merci d'avance pour vos réponses !

Par **Lag0**, le **09/12/2013 à 08:18**

Bonjour,rnIl faut demander au bénéficiaire du chèque une lettre de renonciation. Avec cette lettre, vous ferez opposition auprès de la banque pour perte du chèque (ce qui n'est pas gratuit). Ensuite, vous pourrez refaire un autre chèque au restaurateur.